Mettez votre pratique au cœur de votre apprentissage

Les principes pédagogiques du programme de MDC du Collège royal





- Programme personnel:
 l'apprentissage doit être pertinent au champ de pratique.
- Programme fondé sur les besoins : l'apprentissage répond aux besoins perçus et non perçus.
- Réflexion: permet de faire un examen critique des expériences de la pratique et d'en tirer des leçons.
- Amélioration continue :
 l'apprentissage témoigne d'une
 amélioration continue.
- Programme fondé sur les compétences : les activités d'apprentissage améliorent les compétences requises pour la pratique professionnelle.
- 6. Choix : choix d'activités qui répondent aux besoins déterminés.

- 7. Programme interprofessionnel : apprentissage au sein d'équipes.
- Programme fondé sur des données probantes : les conclusions reposent sur les données les plus fiables disponibles.
- Programme fondé sur les systèmes : l'apprentissage permet de renforcer la qualité et la sécurité de notre système de santé.

Complément d'information à collegeroyal.ca/moc

Complément d'information à collegeroyal.ca/mainport





Le Collège royal a apporté un changement aux exigences du programme de Maintien du certificat (MDC): Les Associés et les participants au programme de MDC dont les nouveaux cycles de MDC débutent le ou après le 1^{er} janvier 2014 devront obtenir au moins 25 crédits par cycle dans chaque section du programme de MDC. Veuillez visiter notre site Web à www.collegeroyal.ca/moc pour en apprendre davantage sur ce changement et savoir ce qu'il signifie pour vous.

Mieux apprendre pour mieux soigner

Le Centre des services du Collège royal 1-800-461-9598 ou 613-730-6243 Courriel: cpd@collegeroyal.ca



Cadre des activités de développement professionnel continu

SECTIONS	CATÉGORIE	EXEMPLES	CRÉDITS EXIGÉS
Section 1: Activités d'apprentissage collectif	Activités agréées Conférences, conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture ou activités en groupes restreints conformes aux normes du Collège royal. Les activités d'apprentissage collectif agréées peuvent se faire en personne ou sur le web (en ligne). Activités non agréées Conférences en milieu hospitalier, clubs de lecture et activités en groupes restreints en voie de normalisation conformément aux normes pédagogiques et d'éthique; les conférences rurales ou locales qui ne sont pas soutenues par des commanditaires de l'industrie.	 Conférences en milieu hospitalier agréées, clubs de lecture et activités en groupes restreints Conférences agréées Conférences en milieu hospitalier non agréées, clubs de lecture et activités en groupes restreints Conférences non agréées sans soutien de la part de l'industrie 	1 crédit par heure 0,5 crédit par heure (maximum de 50 crédits par cycle)
Section 2 : Activités d'auto-apprentissage	Activités d'apprentissage planifiées Activités d'apprentissage mises en place après la détermination d'un besoin, d'un problème, d'un enjeu ou d'un objectif, qu'il s'agisse du point de service ou d'un autre endroit, conduisant à la création d'un plan d'apprentissage élaboré individuellement ou en collaboration avec les pairs ou les mentors. Activités d'analyse Ressources utilisées par les médecins pour améliorer leurs connaissances sur les nouvelles données, ou nouveaux points de vue ou résultats pouvant avoir une grande importance dans leur pratique professionnelle. Activités d'apprentissage liées aux systèmes Activités qui encouragent l'apprentissage par l'entremise de contributions aux normes de la pratique, à la sécurité des patients, à la qualité des soins; élaboration de programmes d'enseignement; ou évaluation (jurys d'examen, évaluation par les pairs).	 Stages de perfectionnement Cours officiels Projets de formation personnels Stages Lecture de revues spécialisées Balados, enregistrements sonores et vidéo Recherche Internet (Medscape, UpToDate, DynaMed) InfoPOEMs Élaboration de guides de pratique Qualité des soins/comité sur la sécurité des patients Élaboration de programmes d'études Élaboration d'examens Évaluation par les pairs 	100 crédits par année 25 crédits par cours 2 crédits par heure 2 crédits par heure 1 crédit par article 0,5 crédit par activité 0,5 crédit par activité 0,25 crédit par activité 20 crédits par année 15 crédits par année 15 crédits par année 15 crédits par année 15 crédits par année
Section 3 : Évaluation	Évaluation des connaissances Programmes approuvés par les fournisseurs d'activités de DPC du Collège royal proposant à chaque médecin des données et des rétroactions sur leur base de connaissances réelles, afin de permettre l'identification des besoins et l'élaboration de futures occasions d'apprentissage correspondant à leur pratique. Évaluation du rendement Activités qui proposent à chaque médecin, groupe ou équipe de santé interprofessionnelle des données et des rétroactions concernant leur rendement, individuel ou collectif, dans un vaste éventail de domaines de pratique professionnelle. Activités qui peuvent se produire dans un milieu de pratique réel ou simulé.	 Programmes d'auto-évaluation agréés Simulation Vérification des dossiers et rétroaction Rétroaction multisources Évaluations pédagogiques/ administratives 	3 crédits par heure

Ce tableau présente un résumé des sections d'apprentissage conformément au nouveau cadre de MDC. Les activités présentées par l'entremise de MAINPORT sont automatiquement converties en crédits.